



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de la mise à disposition de tablettes aux lycéens.

Lors de la déclaration de politique générale sur l'état de la nation à la Chambre des députés le 26 avril 2017, Monsieur le Premier ministre, ministre d'Etat a annoncé qu'à la prochaine rentrée scolaire en septembre 2017, tous les élèves des lycées auront droit à leur propre tablette électronique. Selon le Ministre de l'Education nationale, sur les ondes du 100,7, en date du 4 mai 2017, 1.000 tablettes sont disponibles pour la rentrée scolaire 2017/2018. Environ 6.000 autres sont commandées pour l'année prochaine.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- 1) Dans quels lycées les projets pilotes « classe-iPad », lancés il y a un certain temps, ont été mis en place ?
- 2) Est-ce qu'une évaluation de ces projets pilotes a déjà été menée ?
- 3) Dans l'affirmative quels en sont les résultats ?
- 4) Monsieur le Ministre peut-il fournir de plus amples informations concernant le concept pédagogique se basant sur les tablettes électroniques ?
- 5) Dans la mesure où le Ministère a commandé un nombre limité de tablettes pour la rentrée, selon quels critères de distribution seront-elles mises à disposition aux Lycées ?
- 6) Le Ministère a-t-il fait un appel officiel aux Lycées voulant postuler à cette initiative ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 4 juillet 2017



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2976 de Madame la Députée Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hansen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 4 juillet 2017

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2976 de Madame la Députée Martine Hansen

Ad 1) Le tableau ci-dessous renseigne sur les lycées pilotes qui participent au programme « Digital Classroom Lëtzebuerg (DCL) », le nombre de « classes iPads » par lycée ainsi que le nombre de dispositifs mobiles utilisés.

Lycée	Nombre de classes iPad	Nombre d'élèves
Lycée des Arts et Métiers	14	243
Lycée Classique de Diekirch	7	145
Lycée Josy Barthel Mamer	2	35
Lycée Michel Lucius Luxembourg	7	145
Lycée technique de Bonnevoie	6	90
Lycée technique du Centre	11	157
Maacher Lycée Grevenmacher	1	18
TOTAL	48	833

Ad 2, 3 et 4) Le projet des « classes iPad » ne se formule pas autour d'un concept ou d'une approche pédagogique unique. L'introduction des nouvelles technologies dans l'enseignement n'est pas une fin en soi. Les technologies sont au service de l'enseignement et de l'apprentissage et créent des nouvelles perspectives que les écoles saisissent différemment, en fonction de leur approche pédagogique et de leur offre scolaire.

Le ministère entend soutenir les écoles dans leurs démarches respectives. Un accompagnement didactique et un encadrement des enseignants des « classes iPads » est déjà assuré aujourd'hui par le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), le Centre de gestion informatique de l'Éducation (CGIE) et l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).

Dans le cadre du Plan de Développement Scolaire (PDS), chaque lycée devra se doter d'une démarche cohérente pour l'intégration des nouvelles technologies dans leur établissement. Le PDS devra être élaboré au cours de l'année scolaire 2017/2018 et entrera en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

Dans ce contexte, un cadre de référence pour l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement secondaire sera élaboré par le SCRIPT et le CGIE.

Ad 5 et 6) La distribution de 1000 iPads au cours de l'année scolaire 2017/2018 précède la procédure PDS susmentionnée. Le choix des lycées se fera ainsi sur base des projets introduits par les écoles.

En guise de préparation des différents projets pédagogiques pour classes mobiles et connectées, les membres des directions d'une trentaine de lycées ont déjà suivi en date du mardi, 23 mai 2017 un workshop organisé par le SCRIPT, le CGIE et l'IFEN.

Lors de ce workshop, les collaborateurs du CGIE, de l'IFEN et du SCRIPT ont présenté entre autres les huit piliers du succès d'une mise en œuvre de classes à tablettes, à savoir : (1) la vision, (2) l'équipe, (3) la communication, (4) l'évaluation, (5) la méthodologie d'apprentissage, (6) la formation professionnelle continue, (7) la conception de l'environnement scolaire et (8) la faisabilité d'un point de vue financier. Afin d'aider les lycées à finaliser leurs dossiers de candidature, un deuxième workshop a eu lieu en date du mercredi, 21 juin 2017.

La volonté politique vise à généraliser l'introduction des dispositifs mobiles de type iPad dans les établissements secondaires et secondaires techniques au cours des prochaines années scolaires et d'en faire un outil d'enseignement et d'apprentissage au service de la pédagogie.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse